

Les ocres

Les gris

Les gris-verts

Les gris-bleus

Références utiles LES COULEURS DE LA FRANCE, Jean-Philippe Lenclos, édition du moniteur, 2003
 LES COULEURS DU BATI PERCHERON, PNR du Perche
 LE NUANCIER CONSEIL, PNR de la haute Vallée de Chevreuse

Les unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) relèvent du ministère de la culture et sont chargés de promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité, s'intégrant harmonieusement dans le milieu environnant. Unités territoriales de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du Centre-Val de Loire, les UDAP sont implantés dans chaque département. Ils assurent le relais de l'ensemble des politiques relatives au patrimoine et à la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère du cadre de vie dans une perspective d'aménagement durable des territoires.

Les UDAP sont à la disposition de tout citoyen souhaitant engager des travaux dans les espaces protégés. Ils accompagnent également les principaux acteurs des politiques d'aménagement du territoire : les collectivités locales, les autres services de l'État en charge du suivi des politiques urbaines, les professionnels maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre.

UDAP du Cher

6 place de la Pyrotechnie - 18000 BOURGES
 Téléphone : 02 48 48 17 80
 Accueil téléphonique : lundi au vendredi 9h00-12h00
 Mail : udap.cher@culture.gouv.fr

UDAP d'Eure-et-Loir

Cité Administrative -15 place de la République - 28000 CHARTRES
 Téléphone : 02 37 36 45 85
 Accueil téléphonique : tous les matins 9h00-12h00, et mardi et jeudi 14h00-17h00
 Mail : udap.eure-et-loir@culture.gouv.fr

UDAP de l'Indre

Cité administrative Bertrand bâtiment F - Boulevard George Sand - BP 514 - 36018 CHATEAUROUX
 Téléphone : 02 54 08 78 80
 Accueil téléphonique : lundi au vendredi 9h00-12h00 et 14h00-17h00
 Mail : udap.indre@culture.gouv.fr

UDAP d'Indre-et-Loire

36 rue de Clocheville - BP 5949 - 37059 TOURS
 Téléphone : 02 47 31 03 03
 Accueil téléphonique : tous les matins 9h00-12h00, mardi et jeudi 14h00-17h00, vendredi 14h00-16h00
 Mail : udap.indre-et-loire@culture.gouv.fr

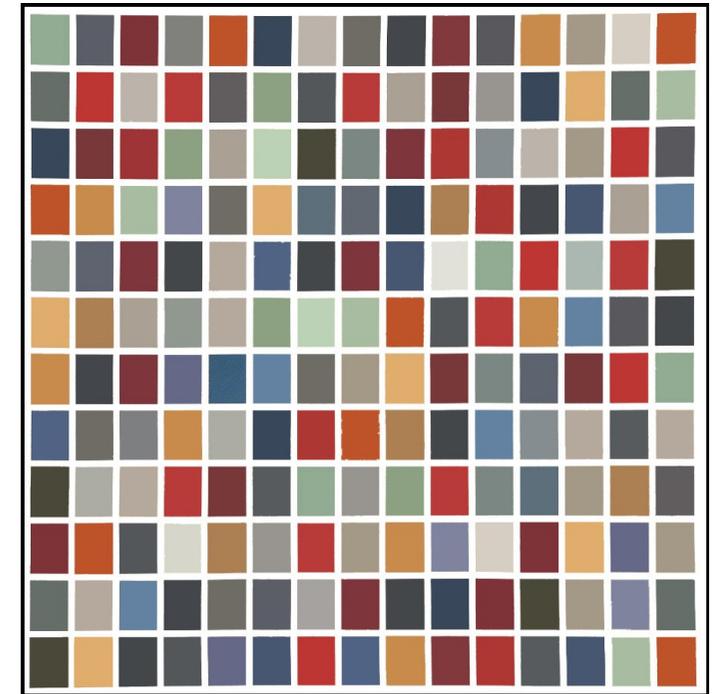
UDAP de Loir-et-Cher

17 quai de l'Abbé Grégoire - 41000 BLOIS
 Téléphone : 02 54 55 76 80
 Accueil téléphonique : lundi au vendredi 9h30-12h00
 Mail : udap.loir-et-cher@culture.gouv.fr

UDAP du Loiret

6 rue de la Manufacture - 45043 ORLEANS cedex
 Téléphone : 02 38 53 34 26
 Accueil téléphonique : lundi 10h30-12h00, mardi au vendredi 9h00-12h00
 Mail : udap.loiret@culture.gouv.fr

LES COULEURS



La couleur et la matière façonnent l'identité culturelle d'un territoire. Les matériaux locaux impriment à chaque secteur une palette spécifique, caractéristique des ressources naturelles, des particularités géographiques, des traditions et des usages liés au lieu et à ses évolutions. Bien que la perception et le choix des couleurs dépendent de la sensibilité de chacun, il existe en tous lieux des dominantes colorées et des règles d'harmonie fondées sur l'observation attentive du contexte.

En région Centre-Val de Loire

La variété des matériaux employés dans les constructions traditionnelles compose la grande mosaïque des identités colorées propres à chaque territoire : ardoise et tuffeau du Val-de-Loire, calcaire de Beauce, grison, rognons de silex, grès roussard, brique de Sologne, torchis et sables du Perche, sables de Loire et du Loir, ocres du Berry...



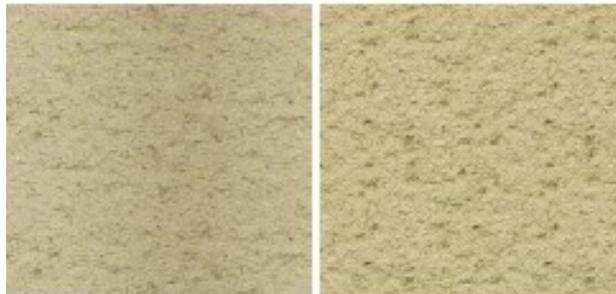
La texture et la couleur des matériaux de construction sont déterminantes pour garantir une bonne insertion des constructions dans leur environnement paysager. Elles ont vocation à marquer, tant pour les rénovations que pour les constructions neuves, la présence du bâti en accord avec les teintes dominantes du paysage existant.



Au-delà de la sensibilité personnelle de chacun, il s'agit de définir les gammes colorées en accord avec les teintes dominantes du lieu et de la typologie des constructions qui s'y sont développées à travers les âges. La compréhension de ces grands principes d'harmonie doit permettre à chacun de composer librement ses propres compositions colorées, en accord avec les palettes spécifiques à chaque territoire.

La couleur des enduits

Traditionnellement, la teinte des enduits est obtenue par la coloration du sable utilisé dans leur composition. En région Centre-Val de Loire, les enduits sont généralement de ton sable soutenu. Des pigments, de préférence naturels, peuvent être ajoutés aux enduits, à condition de rester en harmonie avec les enduits traditionnels avoisinants.



La couleur des menuiseries

Historiquement, les couleurs utilisées pour les menuiseries se sont éclaircies au cours des siècles. Ainsi il convient d'utiliser des teintes soutenues (gris-vert ou gris-bleu sombres ; rouge sang de bœuf) pour le bâti datant d'avant le XIXe siècle. Des teintes plus claires (gris, gris-vert, gris-bleu clairs, mastic) sont à privilégier pour le bâti du XIXe siècle et de la première moitié du XXe siècle.



Les peintures traditionnelles associaient à l'huile de lin un pigment colorant permettant d'obtenir des gammes de tons limitées : chaux (blanc), cendre (gris), oxyde de cuivre (vert), oxyde de fer (brun), sang de bœuf (grenat). De manière générale, l'usage du noir ou du ton bois est à proscrire. De même, pour mettre en valeur la pierre et les enduits de la façade, il est préconisé d'utiliser des couleurs légèrement plus soutenues (blanc cassé, gris clair ou gris colorés). Les menuiseries blanches sont à proscrire.

Dans le cas d'une maison bourgeoise, les fenêtres et les volets seront peints dans une teinte plus claire que les portes d'entrée ou dans un coloris tranché (exemple : fenêtres et volets gris clair, porte d'entrée vert très sombre).

Dans le cas de bâtiments ruraux, de type corps de ferme, les menuiseries seront peintes dans une teinte relativement soutenue, à base de pigments naturels (exemple : rouge sang-de-bœuf, vert sombre, gris-brun, gris...).

On s'en tiendra à cette gamme de tonalités obtenues à l'aide de pigments naturels. On privilégiera les tons moyens en harmonie avec la couleur des pierres ou des enduits.

La couleur des ferronneries

Les éléments de ferronnerie (portails, grilles, garde-corps, mains courantes...) seront de préférence de teinte sombre soutenue (gris anthracite, vert bouteille, bleu foncé...).



La couleur des devantures

Dans le cas de menuiseries en applique, les teintes pastel sont à écarter au profit de teintes plus soutenues et foncées. La devanture sera monochrome. Les couleurs seront choisies en harmonie avec les teintes de la façade et des menuiseries déjà existantes, en excluant les teintes vives ou trop contrastées. (voir fiche conseil «Devantures commerciales»)